

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 952

présenté par

M. Dharréville, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,  
M. Dufrière, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 36, insérer l'alinéa suivant :

« L'employeur organise pour chaque salarié titulaire d'un compte personnel de formation une demi-journée d'information sur les dispositifs de formation auxquels il peut prétendre. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à encourager les employeurs à informer leurs salariés sur les dispositifs de formation auxquels ils peuvent prétendre, ce qui inclut les actions de formation mises en place dans l'entreprise, mais également les autres dispositifs tel que le compte personnel de formation.